

## ANNEXE

## ARRÊTÉ

du 19 juillet 1921 relatif au concours général  
des Lycées et Collèges

Art. 1er. — Un concours général entre les élèves non bacheliers des Lycées de la Seine et de la Seine-et-Oise d'une part, et d'autre part entre les élèves non bacheliers des Lycées et Collèges des départements, est établi dans les classes ci-après désignées : Premières, Philosophie et Mathématiques.

Art. 2. — Le concours porte sur les facultés suivantes

*Classe de Première*

Sections A. B. C. D. — Composition française.

- » A. B. C. — Version latine.
- » A. — Thème latin.
- » A. — Version grecque.
- » A. B. C. D. — Histoire moderne ou géographie.
- » C. et D. — Mathématiques.

*Classe de Philosophie*

Dissertation philosophique.

Histoire ou géographie. (Concours commun avec les élèves de Mathématiques).

*Classe de Mathématiques*

Mathématiques.

Physique.

Histoire ou géographie. (Concours commun avec les élèves de philosophie).

*Classes de Ire, de philosophie et de mathématiques,*

*Dessin (concours commun)*

Art. 3. — Un règlement délibéré en Conseil supérieur de l'instruction publique déterminera les conditions d'application du présent arrêté.

## ORIENTATION RATIONNELLE

A DONNER A

## L'AGRICULTURE

A L'ILE DE LA RÉUNION

*Communication faite à l'Académie  
de la Réunion*

le 3 Décembre 1925

PAR

**M. AUGUSTE DE VILLÈLE**

*membre de l'Académie de la Réunion*

Messieurs et chers Confrères,

Etant depuis deux ans dans la situation de l'homme qui travaillant pour son pays est attaqué par ceux qui ne le comprennent pas et en reçoit les attaques plus ou moins injustes, je n'aurais pas songé à vous entretenir de questions agricoles si l'un de vous, M. Jaucourt, ne m'avait demandé, ce qu'était devenue la question de Station Expérimentale dont l'Académie de la Réunion a été entretenue, le 4 août 1922, à la réunion plénière qui eut lieu, à cette occasion, à la Salle de la Chambre d'Agriculture.

Je pensais de suite qu'il était nécessaire, tout en donnant satisfaction à notre collègue, de mettre notre Com-

pagnie au courant de la question et de lui faire savoir ce qui était utile pour relever l'agriculture de cette colonie fortement menacée pour des raisons diverses.

Nous adressant à l'élite intellectuelle de ce cher petit pays dont nous désirons tous la prospérité aussi bien que la gloire et y travaillons tous de notre mieux, chacun dans sa partie, nous sommes persuadé de rencontrer la plus grande bienveillance et l'opinion la plus sage dégagée de toute considération étrangère au sujet qui nous occupe. Nous nous excuserons d'être obligé d'entrer dans quelques détails, de reproduire quelques textes, mais il est nécessaire que vous soyez éclairés pour juger en parfaite connaissance.

Avant de nous étendre sur le sujet qui nous intéresse particulièrement, il est indispensable, Messieurs et chers confrères de vous parler un moment du Syndicat et du Crédit Agricoles pour vous faire connaître exactement les besoins de notre agriculture coloniale et la situation même de la question.

A la fin du XIXe siècle deux lois ont concouru plus que toutes autres à l'amélioration de l'agriculture française; c'est d'abord celle du 21 mars 1884 créant la solidarité professionnelle, c'est-à-dire celle qui a donné naissance aux Syndicats Agricoles qui se multiplièrent alors dans tous les départements, et dont un essai infructueux malheureusement, a été tenté ici en 1887. On avait cru alors qu'il suffisait d'envoyer des Statuts, des circulaires, pour grouper les agriculteurs encore ignorants de toute idée de mutualité professionnelle; c'était une erreur, il fallait voir les intéressés chez eux, les convoquer à une première réunion, les inviter à une seconde, faire peu à peu leur instruction à ce point de vue.

La loi du 21 mars 1884 a permis aux agriculteurs de s'approvisionner de fertilisateurs chimiques de bonne qualité parce que contrôlés par les Stations Agronomiques; d'avoir de meilleures semences à leur disposition; d'améliorer leur bétail par l'achat en commun de re-

producteurs de choix; de se procurer des outils, instruments agricoles et de vendre leurs produits de la même façon. Un grand pas a donc été réalisé dans la voie du progrès grâce à cette loi si salubre.

Il y avait à effectuer une autre amélioration dans la vie économique des cultivateurs; elle le fut par celle du 5 novembre 1894 constituant le Crédit Agricole pour lequel, au moment du renouvellement du privilège de la Banque de France, cet établissement financier fut obligé de verser 40.000.000 de francs à l'agriculture française représentée dès ce jour dans cet ordre d'idée par les Caisses Régionales qui furent immédiatement créées et dépendaient du Ministère de la rue de Varenne, où un service particulier fut affecté au Crédit Agricole.

Assuré d'avoir de l'argent à faible intérêt, le cultivateur put alors progresser en apportant à sa ferme et à ses champs les perfectionnements dont la nécessité s'était fait sentir à lui depuis longtemps.

Ce n'est qu'après la participation de la Chambre d'Agriculture au Congrès National des syndicats Agricoles tenu à Arras en 1904, où son délégué s'étant rendu, put voir ce qui avait été réalisé dans le sens de la Mutualité et celui du Crédit, qu'on se mit à fonder ici en même temps, des Syndicats agricoles et des Sociétés de Crédit Mutuel. On eût alors 200.000 francs prélevés sur le million accordé à la colonie après le cyclone du 22 mars 1904 comme indemnité et qui furent répartis entre les Syndicats Agricoles de la colonie.

Dès ce moment, on songea qu'il fallait obtenir de la Métropole qu'elle obligeât les Banques Coloniales à verser une somme assez importante pour servir de patrimoine au Crédit Agricole colonial, quand elles demanderaient le renouvellement de leur privilège ainsi qu'il en avait été pour la Banque de France.

L'essai qui fut fait de 1906 à 1913, n'a pas été encourageant pour bien des raisons dont la première est, que

ceux qui se mirent à la tête des Syndicats ou des Cais-  
ses de Crédit Mutuel n'y étaient pas préparés par leur  
instruction et surtout par leur tempérament, et ne com-  
prirent pas le rôle qu'ils avaient à jouer.

Il faut reconnaître que l'administration locale avait  
aussi fait tout pour qu'on crut qu'elle se désintéressait  
de la question du Crédit Agricole. Elle ne se demanda  
jamais si les Syndicats Agricoles avaient une existence  
réelle et si de leurs adhérents aux membres de leurs  
conseils d'administration tous ne croyaient pas que la  
seule raison d'être du Syndicat agricole était de permet-  
tre de faire partie des Sociétés de Crédit à créer pour  
avoir des avances dont le remboursement serait problé-  
matique.

Il n'y avait point cependant à cause de cet échec à  
renoncer aux avantages que devaient donner de telles  
institutions.

Les députés coloniaux, le 21 mars 1919, firent voter  
par le Parlement, lors du renouvellement du privilège  
des Banques Coloniales de la Guadeloupe, de la Marti-  
nique et de la Réunion, une loi obligeant chacun de  
ces établissements à verser de suite au Trésor Colonial  
de leur siège social 500.000 francs et à l'avenir annuel-  
lement une redevance proportionnelle à la circulation  
fiduciaire et à l'excédent des dividendes, pour consti-  
tuer le Crédit Agricole Colonial.

Aussitôt la promulgation de cette loi, et du décret du  
31 décembre 1920, M. le Gouverneur Estèbe adressa une  
circulaire aux Maires de la colonie, aux Présidents des  
sociétés de Crédit Mutuel, au Président de la Chambre  
d'Agriculture, aux Présidents et vice-Présidents des Co-  
mices Agricoles et aux membres de la Chambre d'Agric-  
ulture, pour les mettre au courant de l'organisation de  
la Caisse Régionale. La somme déposée au Trésor pour  
le Crédit Agricole s'élevait déjà à 751.887 frs 75. Le  
Gouverneur « disait que pour que cette somme reçut son  
affectation régulière, il était indispensable que la Caisse

Régionale fut constituée au plus tôt » par ceux auxquels  
il s'était adressé.

Il ne lui fut pas répondu et la redevance propor-  
tionnelle à la circulation fiduciaire et à l'excédent des di-  
videndes continua à être versée annuellement par la  
Banque de la Réunion au Trésor local.

Quand le Syndicat des Planteurs de la Réunion fut  
fondé en mai 1922, grâce au concours d'agriculteurs in-  
telligents et dévoués au pays, on comprit qu'il fallait  
recourir aux ressources du Crédit Agricole pour faire  
progresser l'agriculture coloniale, créer des industries  
agricoles et instituer une Station Expérimentale dont le  
Président avait été le premier à parler ici, dans un rap-  
port lu à la Chambre d'Agriculture le 5 août 1920 et ap-  
prouvé par les membres présents.

Est-il nécessaire de vous dire que nous sommes per-  
suadé que l'agriculture a besoin de recourir au Crédit  
Agricole pour modifier ce qui laisse à désirer dans  
son installation et sa façon de travailler ?

Ceux qui ne connaissent ici que la culture de la canne  
sont d'avis contraire, peut-être parce qu'intéressés ; ils  
disent que les Banques, les industriels, les proprié-  
taires font des avances, des prêts, à leurs clients, leurs  
fournisseurs, leurs colons. Ils ne pensent pas qu'il y ait  
d'autres cultures à tenter, à développer ; d'élevage à  
entreprendre pour nourrir le pays par lui-même ; ne  
pas voir l'argent de nos compatriotes s'en aller à l'ex-  
térieur ; produire plus de fumier ce qui doit être un  
des plus pressants besoins du bon cultivateur.

Maintenant nous pouvons reprendre la question de la  
Station Expérimentale, liée intimement, comme vous  
le verrez plus loin, à la question du Crédit Agricole.

Après présentation et discussion du projet de budget  
pour la première année d'exercice de la Station Expéri-  
mentale que lui fit au retour dans la colonie le promo-

teur d'un tel projet le 17 novembre 1921 la Chambre d'Agriculture émit le vœu suivant :

« Que l'administration pour assurer le budget de la Station Expérimentale reconnue par tous indispensable, établisse et soumette au Conseil général un projet de réglementation permettant de percevoir une taxe d'environ 0,50 0/0 de la valeur de ces produits et venant s'ajouter à celle déjà actuellement perçue au profit de la Chambre d'Agriculture (1). Qu'elle perçoive également sur les produits consommés dans la colonie et sur lesquels elle a un contrôle direct, une taxe analogue ; le montant de ces taxes devant être versé à une caisse spéciale et devant exclusivement servir à la création et à l'entretien d'une Station Expérimentale sous le contrôle de la Chambre d'Agriculture, au point de vue financier ».

De ce vœu pris à l'unanimité, il y a à retenir deux points : le chiffre de 0,50 dc droit 0/0 de la valeur des produits exportés ce qui pour la moyenne de production des trois années précédentes aurait représenté 714.210 fr. 56, et puis le contrôle qu'en aurait la Chambre d'Agriculture au point de vue financier ; le promoteur du projet de la Station Expérimentale ayant fait comprendre, dès le début, que ce Service devait relever comme Direction des planteurs, c'est-à-dire des intérêts.

La question n'a pas été portée à la session du Conseil général et pour cause. Selon leurs auteurs, les motions ont plus ou moins l'honneur d'être discutées ou mises de côté au Conseil général. Il n'y a pas à s'étonner de cela ; le 5 août 1920 la Chambre d'Agriculture prend à l'unanimité de ses membres présents deux vœux ; le 1er relatif à la participation de la colonie comme Madagascar, l'Indochine, la Tunisie, l'Algérie et notre voisine

1) Il est bon de faire savoir que pour assurer le budget local et la Chambre d'Agriculture on frappait déjà nos produits à leur sortie d'une taxe de quelques centimes qui dut passer successivement de 0 fr. 04 à 0 fr. 085 0/0 de leur valeur.

l'île Maurice à l'organisation de l'Institut International d'Agriculture qui se trouve à Rome : le 2<sup>me</sup> la demande d'une bourse à l'École Sucrière de Bâton-Rouge pour former des chefs de fabrication de sucre ce qui manque à la colonie et ces vœux très intéressants, suffisamment exposés n'ont point été portés au Conseil général et pour cause encore.

En 1922, il est demandé par nous de donner de nouveau suite au premier de ces deux vœux ; le vote nominal et la Chambre d'Agriculture se déjuge puisque le résultat donne 14 voix contre et 13 pour. La voix qui fit la majorité était celle d'un étranger ne jouissant pas de ses droits civils puisqu'il n'était pas citoyen français, comme l'exige l'article II de l'arrêté organique réglant la constitution des Comices et de la Chambre d'Agriculture, ce que le Président aussi bien que le Secrétaire général n'ignoraient pas.

Le mardi 17 juillet 1923, M. le Président de la Chambre d'Agriculture fait connaître à ses collègues que le Conseil général dans sa dernière session a, sur sa demande, pris un vote portant à 0 fr. 185 0/0 au lieu de 0,085 0/0 les centimes perçus pour la Chambre d'Agriculture sur les droits de sortie des marchandises de la colonie, à la condition que la Chambre crée une Station Expérimentale Agricole.

Il y avait là deux modifications regrettables ; d'un côté diminution des ressources, puisque les centimes perçus pour la Station Expérimentale n'étaient plus que de 0,10 0/0 de valeur des produits, ce qui n'aurait donné que 112.840 fr. pour le budget et de l'autre la tutelle de la Chambre d'Agriculture s'étendant sur un établissement scientifique c'est-à-dire un service qui ne peut dépendre d'un groupement tel qu'il est actuellement.

En dehors de ces deux modifications, il y a à considérer que le Président de la Chambre d'Agriculture en demandant que le Conseil Général prit un vote portant à 0 fr. 185 0/0 au lieu de 0,085 0/0 les centimes per-

çus pour la Chambre d'Agriculture à la condition que la Chambre créât une Station Expérimentale n'a pas transmis à la haute Assemblée du pays un vœu pris à la majorité de ses collègues mais bien une motion qui lui était tout à fait personnelle.

Aucun membre n'a eu malheureusement la pensée de faire cette remarque ; il est nécessaire de dire que celui qui a été frappé d'une telle innovation était à ce moment absent de la Colonie, sans quoi il n'aurait pas manqué de combattre une telle idée.

Quand dans l'intérêt du pays que nous servons depuis plus de trente ans avec le même courage, la même constance, nous disons qu'une Station Expérimentale ne peut être sous la dépendance de la Chambre d'Agriculture c'est que nous la considérons vraiment comme incompétente et nous allons vous en donner quelques témoignages.

Deux des plus grandes maladies s'attaquant à la canne à sucre existent dans le pays, celui qui les a signalées pour les avoir vues ailleurs, ou en posséder d'excellentes figures, n'a cessé de répéter qu'il fallait s'en préoccuper et que le seul moyen de lutter contre elles, était la création de variétés réfractaires à toutes deux aussi bien qu'à la maladie de Fiji, ainsi qu'on le fait à Pasoeroean (Java) et à Coimbatore (dans l'Inde). Les membres du bureau de la Chambre d'Agriculture crurent l'an dernier que leur collègue avait pu se tromper et demandèrent au Gouverneur de l'île Maurice d'envoyer un spécialiste pour les éclairer à ce sujet. Le phytologiste du département de l'Agriculture de l'île Maurice vint ici et de suite il y reconnut la Mosaïque. Plus tard il émit l'idée que les montagnes séparant l'île en deux parties étaient une défense pour empêcher la partie du Vent d'être atteinte.

Cette Maladie est due Messieurs à l'intervention d'un insecte le puceron du maïs (Aphis Maydis) qui inocule aux plantes saines le germe de la maladie qu'il a pris sur des cannes, du maïs ou des graminées malades ; cette

infestation rappelle celle du paludisme par l'intermédiaire de l'anophèle vecteur, de l'hématozoaire de Laveran. Reconnaisant d'une part que les principales variétés cultivées ici, la Port-Makay, la M. 131, la D. 33, la D. 74, la Big-Tanna Blanche, la Big-Tanna-Rayée, et la Batavia, sans compter d'autres, sont atteintes de Mosaïque, d'autre part constatant que la Mosaïque du maïs se trouvait aussi bien sur les pentes de la partie du Vent que sur celles de la partie Sous-le-Vent de l'île, avec un pourcentage d'infestation plus grand pourtant sur les pentes de la partie Sous-le-Vent il fallait conclure que la Mosaïque se trouve dans les deux parties de l'île.

Si ces Messieurs de la Chambre d'Agriculture avaient quelque peu réfléchi ils auraient dû se dire qu'ils avaient été induits en erreur et que la mesure qu'ils demandaient à l'administration de prendre pour empêcher les transports des boutures malades était vraiment illusoire.

C'est dans la Partie du Vent que la maladie a été constatée par le rapporteur de la commission nommée par le gouvernement pour étudier les maladies de la canne et qui fut l'objet d'un rapport en 1915 ; il aurait été étrange qu'elle en eut disparu pour ne plus se montrer que dans l'autre moitié de l'île.

D'autres mesures plus judicieuses auraient dû être prises d'abord pour introduire et créer ensuite des cannes réfractaires à la Mosaïque ainsi qu'au Sereh, dont M. Shepherd n'a point parlé, bien qu'on lui ait fait voir des cannes qui en étaient atteintes, et cela sans doute parce qu'il n'en avait jamais vu de spécimens ; ceux qui sont dans les ouvrages d'agriculture tropicale consacrés à la phytologie sont suffisants pourtant.

Le 5 novembre dernier une canne atteinte par le Sereh et prise à Ste-Suzanne avait été portée à l'Académie de l'île de la Réunion pour donner une idée de cette maladie aux membres présents, comme elle ne

pouvait se conserver jusqu'au 3 décembre elle a été photographiée.

Rien n'a donc été tenté de pratique, de rationnel pour combattre la Mosaïque et le Sereh, dont la marche est beaucoup plus lente que la première maladie mais dont les effets sont peut-être plus désastreux.

Les pays agricoles du monde entier s'honorent habituellement de faire partie des Congrès internationaux d'Agriculture qui ont lieu tantôt dans une capitale, tantôt dans une autre, et ils y envoient pour les représenter comme délégués, les personnes les plus instruites en agriculture. Aussi voit-on à ces Congrès des agronomes, des éleveurs de différentes contrées, des délégués de diverses colonies. Les relations de ceux qui prennent part à ses travaux, les visites faites dans les fermes, dans les champs et les usines, profitent toujours aux pays qui ont été représentés à ces assemblées.

Quand en 1923, il s'est agi d'envoyer un délégué au XI<sup>e</sup> Congrès International d'Agriculture, le Président de cette Chambre Consultative (1) a dit qu'il ne voyait en quoi sa participation pût profiter à la colonie, que cette dépense ne se justifiait pas, qu'elle serait trop lourde pour le budget de la Chambre d'Agriculture et qu'il vaudrait mieux faire venir un boudet reproducteur pour assurer à l'agriculture la production des mules qui lui manquent, que de dépenser le tiers du budget annuel (2) pour permettre à ce délégué d'assister au Congrès de Paris.

1] Le Président est M. Vincent Boyer de la Giroday.

2] Les ressources budgétaires de la Chambre d'Agriculture étaient pour 1923, de 127 900 fr. 17 comme on peut le lire au compte-rendu de la séance du 21 décembre 1922 Revue agricole 1923, page 32. Le coût du voyage du délégué ne représentait donc pas le tiers du budget, mais seulement un peu plus du huitième. Mieux que tout autre personne celui qui a tenu ce langage savait que la participation du délégué de la Colonie au Congrès ne représentait pas le tiers du budget.

Heureusement que la majorité des membres de la Chambre d'Agriculture a fait preuve d'un sentiment tout autre en acceptant de se faire représenter au XI<sup>e</sup> Congrès International d'Agriculture. En dehors de l'avantage de prouver que la Colonie n'était pas étrangère à de telles manifestations, ce voyage a eu depuis pour résultat de faire introduire ici pour plus de 15.000 fr. d'animaux tels que porcs limousins et de Miélan, moutons berrichons et différentes races de poules, comme les Bourbonnaises, les Minorques, les Bresse noires et les Andalouses et un élan sensible a été donné à l'élevage rationnel.

Les éleveurs qui ont fait alors venir des reproducteurs de races françaises de choix ont compris qu'il valait mieux faire de la viande, des œufs, du saindoux, de la laine que des mules pour le charroi des cannes à sucre aux usines.

Un groupement qui en l'espace de deux ans, ainsi que nous l'avons montré plus haut pour la coopération à l'Institut International d'agriculture (page 127) change complètement d'opinion n'est pas à même de prendre la haute direction d'un établissement scientifique comme une Station expérimentale.

La Chambre d'Agriculture est une Assemblée consultative à laquelle l'Administration demande son opinion, sa manière de voir sur tel ou tel sujet relatif aux intérêts du pays et se rattachant à l'agriculture, mais elle ne possède pas ici ce qu'il convient pour diriger un service dont le personnel doit être composé de spécialistes.

La modicité des ressources que procurerait d'après le vœu du 17 juillet 1923, le prélèvement de 0 fr. 10 0/0 à la sortie de nos produits, pour la création et le budget de la Station Expérimentale ne put échapper longtemps à ceux qui eurent l'idée de faire dépendre de la Chambre d'Agriculture ce service scientifique ; aussi, voyons-nous trois Conseillers Généraux qui sont

en même temps membres de cette Assemblée, émettre, le 28 novembre 1923, le vœu :

« Que les termes de la loi du 21 mars 1919, renouvelant le privilège de la Banque de la Réunion soient modifiés comme il a été fait pour la Banque d'Indochine et celle de la Guyane, pour permettre d'affecter en grande partie à des œuvres d'intérêt général agricole, telle que l'organisation d'une Station Expérimentale agricole, les fonds versés au trésor par la Banque de la Réunion et inemployés jusqu'ici. »

L'adoption d'un tel vœu aurait pour premier résultat de priver les petits cultivateurs d'une partie des ressources que le gouvernement mettait à leur disposition, dans des conditions déterminées, pour l'amélioration de l'Agriculture.

Ce vœu, pris le 28 novembre 1923, à la majorité des membres du Conseil général désireux de voir une modification apportée à l'article 15 de la loi du 21 mars 1919 a été désapprouvé par les agriculteurs intelligents et indépendants de la Colonie qui voient dans l'application du Crédit Agricole une émancipation sociale.

Messieurs Boussenot et Gasparin, mis le 13 mars 1924 au courant des revendications du S. A. P. R., relatives au vœu du Conseil général, ont dit qu'ayant contribué à la constitution de la loi du 21 mars 1919, ils étaient tout acquis à la réussite du Crédit Agricole et à sa défense. Comme on le verra M. Gasparin n'a tenu aucun compte de sa promesse.

A la fin de cette même année les députés Brunet et Gasparin déposaient un projet de loi qui n'était autre chose que l'énoncé du vœu du Conseil Général du 28 novembre 1923. Il fallait s'opposer à son adoption par le Parlement. Le Président de la Mutualité Coloniale et des pays de protectorat, M. Gamard dont la participation au Congrès Colonial de 1904, avait permis au Président du S. A. P. R. de faire la connaissance, sur la demande de ce dernier avait bien voulu se charger par des articles dans la « Dépêche Colo-

niale » et par ses relations dans le monde économique d'éclairer le public sur ce sujet, de prendre la défense des agriculteurs lointains qui lui disaient avoir besoin de l'intégralité de la somme versée au Trésor colonial de la Réunion pour le Crédit Agricole.

Quand il apprit d'une façon certaine que ce projet de loi avait été déposé le Président du Syndicat agricole des Planteurs proposa à ses collègues d'aller à Paris unir ses efforts à ceux de M. Gamard.

Le Syndicat accepta l'offre de son Président de se rendre à Paris pour obtenir gain de cause en faisant mieux connaître la situation de l'agriculteur de la colonie et ses besoins.

Il reçut le meilleur accueil du Secrétaire général de la Fédération nationale de la Mutualité et de la Coopération Agricoles, qui, dans sa séance du 19 février 1925, assura son concours à la défense du Crédit Agricole à la Réunion en émettant le vœu suivant :

1° Qu'aucune modification ne soit apportée aux dispositions de la loi du 21 mars 1919 prévoyant l'affectation exclusive aux institutions et redevances annuelles de la Banque de la Réunion.

2° Que des mesures soient prises sans retard pour favoriser la réorganisation et le développement des institutions de Crédit Agricole Mutuel dans l'île de la Réunion et pour mettre à leur disposition la totalité des ressources auxquelles ils ont droit conformément aux prescriptions de ladite loi.

Pour juger du peu de considération et d'aide qui est accordé au travail de la terre et à l'élevage à l'île de la Réunion, il est bon de se faire par comparaison une idée de ce qui a eu lieu à l'île Maurice dans le service de l'Agriculture.

Nous avons pour nous renseigner à ce sujet des pu-

blications nombreuses : Rapport annuel du Département de l'Agriculture, bulletins divers du même service etc.

Nous allons résumer en quelques lignes les données les plus importantes se trouvant à notre disposition.

A l'île Maurice il y a sur 185.491 h<sup>a</sup> de superficie totale 86.011 h<sup>a</sup> en culture, dont 71.067 en cannes à sucre et 15.544 en cultures diverses.

Comme population animale de race bovine on compte 32.970 têtes soit 0,38 par hectare.

Il est dépensé annuellement en francs si on compte la roupie à cinq francs ce qui est faible, comme moyenne des cinq dernières années 1.496.740 frs par an, soit par hectare 10 fr. 72. Si on dépense 1.496.740 frs par an, on réalise 514.650 frs de recettes directes provenant de ventes d'animaux, de boutures de cannes, de lait etc. soit 34 en rentrée 0/0 de dépenses.

J'attire votre attention sur le chiffre de la population bovine de l'île Maurice, ce qui représente pour l'agriculture du fumi r indispensable à la production de fortes récoltes. Depuis plusieurs années il y a chez nos voisins tout le personnel scientifique voulu pour éclairer, diriger les agriculteurs ; le Directeur qui est un chimiste connu par les travaux qu'il a produits aux Antilles Anglaises, un entomologiste, d'Emmerez de Charmoy, depuis cette année membre correspondant étranger de l'Académie d'Agriculture de France, un aide entomologiste ; un vétérinaire bactériologiste, un météorologiste, des chimistes etc. et tous les ans des publications rédigées en anglais et en français et traitant de sujets divers, sont à la disposition des cultivateurs.

En 1868 on comptait à l'île de la Réunion 91.000 hectares en culture sur les 253.167 qui représentaient sa

superficie totale. Aujourd'hui on peut évaluer les terres cultivées à 100.000 hectares divisés comme suit :

Cannes à sucre	34.794
Géranium, vétyver	20.000
Vanilliers, Ylang	12.000
Manioc, maïs, pois	27.206
Filaos	6.000
	<hr/>
	100.000

en savannes 21.159, forêts 61.974, villes, bourgs et villages 1.007 h. 62 routes et chemins 4.098 h. 49, chemin de fer 150 h. rivières, étangs et canaux 6.129 h. 49 terrains incultes 58.648 = 253.167.

Si nous prenons comme population bovine celle qui est donnée dans le tableau XXXIX du relevé démographique de l'île de la Réunion par notre excellent collègue M. Palant, nous trouvons qu'il n'y a que 7 530 bovins soit 0,07 par hectare cultivé, chiffre bien différent de celui de l'île Maurice.

Dans l'histoire de l'île Bourbon par M. Georges Azéma, le père de notre distingué Vice-Président, nous voyons qu'en 1767 et 1771 c'est-à-dire 134 et 144 années après l'arrivée ici du premier navire venu de France, il y avait plus d'animaux domestiques qu'aujourd'hui ainsi que le montre les chiffres suivants :

1.767 chevaux 2.593, bœufs 11.241, moutons 5.642, chèvres 15.403.

En l'année 1913 c'est-à-dire 146 à 136 ans plus tard, la statistique ne relevait que 7.530 bœufs, 2.730 moutons et 7.202 chèvres.

Ces derniers nombres sont fournis par le tableau XXXIX du relevé démographique de notre excellent

collègue, M. Palant, paru dans le premier bulletin de l'Académie de l'île de la Réunion en 1914.

La Martinique, comme nous l'a appris le Bulletin mensuel des Renseignements Agricoles et des Maladies des Plantes, sur 98.782 hectares de superficie n'en cultive que 42.445 et possède une population bovine de 27.500 têtes soit 0,64 par hectare. Nous ne parlons pas des équidés au nombre de 10.000, des ovidés qui sont 30.000 et les suidés 20.000. C'est vous dire que l'agriculture de l'Antille française a de quoi fumer ses terres ce qui n'est pas le cas de la Réunion.

La richesse et la productivité d'un pays, qui n'est pas neuf, sont toujours en rapport avec la quantité et la qualité des animaux qui y sont élevés. D'année en année on voit ici le bétail diminuer ; le mouton n'est presque plus élevé. A l'Exposition Réunionnaise il n'y avait que deux lots, dont l'un de race berrichonne introduit depuis peu, de France et l'autre de types différents et métissés ; tandis qu'autrefois aux concours agricoles il y en avait davantage.

Depuis plusieurs années le lait manque tant pour l'alimentation de la colonie que nous voyons l'introduction du lait condensé augmenter d'année en année comme l'indiquent les chiffres suivants :

#### LAITS CONDENSÉS IMPORTÉS

Années	K.	F.	Proportion centésimale
—	—	—	—
1920	1.933	19.617	100
1921	4.877	26.297	252
1922	8.051	41.268	416
1923	5.085	48.553	259
1924	10.618	69.786	1.091

La laine qui était autrefois suffisante pour les besoins

de la colonie a atteint, sur place, le prix fort élevé de 25 francs le kilogramme.

Les introductions ont été les suivantes :

Années	Kgs	Frs
—	—	—
1921	93	2.940
1922	1.314	13.491
1923	3.265	40.285
1924	1.953	24.921

La cire est de plus en plus rare parce que l'apiculture n'est plus pratiquée comme elle l'était autrefois, le kilogramme de cire vaut autant que celui de la laine et on en introduit de Madagascar alors qu'on pourrait en avoir suffisamment si cette branche d'élevage était bien comprise.

Les introductions des 5 dernières années ont été :

Années	Kgs	Frs
—	—	—
1920	2.297	6.115
1921	1.337	6.311
1922	3.907	14.231
1923	515	1.512
1924	100	710

Au commencement de la colonisation on se préoccupait des arbres à miel qu'il était défendu d'abattre, on avait le souci de conserver et de multiplier les abeilles introduites en 1666 de Madagascar ; aujourd'hui les abeilles sont si rares qu'on n'en aperçoit plus sur bien des arbres fruitiers.

Le budget de l'agriculture de 1925 comprenant les recettes de la Chambre d'Agriculture présumées à 110.000 francs et les dépenses prévues par le Conseil général 150.970, s'élève à 260.970 francs soit 2 fr. 60 par hectare. Quand il faudrait si on accordait ici à l'agriculture autant que Maurice un million à dépenser utilement par an ; cela est, nous le répétons, d'autant plus nécessaire qu'on n'a rien fait jusqu'à ce jour.

Aucun rapport annuel du Service d'Agriculture ; aucune publication, aucun tableau météorologique ou pluviométrique, bien qu'au budget de 1925 figure, comme indemnité une somme de 2.000 francs à 25 météorologistes du service de M. Rigotard, météorologistes qui n'ont existé que sur le papier.

La part accordée dans le budget de 1926 à l'Agriculture représentée par le Service Agricole, par les agents de culture, par le Jardin Colonial (1) par le Service d'Élevage et le service Vétérinaire, par le Laboratoire d'analyses et par la Chambre d'Agriculture est proportionnellement plus faible qu'en 1925. Puisque sur 30.974.294 frs de recettes prévues et le même chiffre de dépenses votées il n'est donné à ce qui constitue la vie, la richesse du pays que 314.775 francs soit 100 0/0. Si on déduit de cette somme (2) les dépenses du Laboratoire d'analyses qui ne travaille pas pour les cultivateurs ne s'adressant pour ainsi dire pas à lui, soit 36.970 frs il ne reviendrait vraiment au budget de l'agriculture que 0 fr. 88 0/0 des dépenses totales. Que c'est peu de chose !!

Les premiers colons ont fait preuve d'un grand sens d'observation, quand ils ont implanté ici les cultures nouvelles comme celles du caféier, du cotonnier etc. et

1) Nous avons dit dans la Revue Agricole de septembre 1925 page 360 l'état du Jardin Colonial.

2) En effet d'après le relevé numérique des analyses exécutées en 1920, 1921 et 1922 qui se sont élevées à 1.487 ; 1.142 et 1.303 il n'y a eu que 17 d'engrais et 10 de terre soit respectivement 0,87 ; 0,52 et 0,66 0/0. Voir Revue Agricole 1923 page 40.

leurs descendants ne leur ont pas été inférieurs quand ils se sont mis à cultiver le vanillier, l'ylang-ylang, appliquant à l'un une taille raisonnée pour l'amener à fructification et forçant l'autre à étendre ses branches à peu de hauteur du sol après l'avoir écimé pour en faciliter la récolte des fleurs ; il est plus facile d'être cultivateur qu'éleveur parce que la question d'alimentation, de sélection, d'adaptation au milieu demande beaucoup plus d'expérience et de tâtonnements c'est-à-dire de dépenses tant qu'on n'est pas assuré du succès.

Élever du bétail pour l'amélioration du pays, c'est travailler à la diminution de la cherté de vie, c'est produire de l'argent qui reste dans le pays et c'est assurer aux cultures qui en ont besoin pour donner de belles récoltes, du fumier de ferme suffisant. Mais pour élever il faut apprendre à faire des cultures fourragères, conserver des plantes par la fenaison ; les réduire en farine comme la luzerne en Amérique, ou l'ensiler comme des français distingués en eurent les premiers l'idée : Lecouteux et Goffard.

Il faut apprendre de ceux qui connaissent, et nous n'avons pas à la Réunion des praticiens en assez grand nombre, capables d'enseigner à nos planteurs comment on cultive les légumineuses et les racines pour le bétail. Si rien pour ainsi dire n'a été fait pour l'agriculture, pour abaisser le coût de la vie et rendre prospère le pays, il faut aujourd'hui consacrer une somme importante à l'enseignement pratique des cultivateurs et les mettre en mesure d'avoir un service aussi bien outillé que celui de l'île Maurice si ce n'est mieux, notre pays offrant plus de diversités dans son climat, demandant de plus de spécialistes que la colonie voisine.

Les économies à réaliser de part et d'autre, principalement dans le service des Contributions Indirectes pour le dépôt et la vente du rhum qui doit être faite uniquement par les employés attachés aux distilleries, le Syndicat des distillateurs et les acheteurs, permettraient de trouver l'argent nécessaire pour le paiement de ce Service d'Agriculture, qui, bien organisé,

dans trois ou quatre ans pourrait nous dispenser, croyons-nous, d'être tributaires de Madagascar pour la viande de bœuf, le saindoux etc.

L'organisation de ce service à créer n'est pas à être faite par l'administration locale, incapable, nous en sommes persuadé, de voir ce qui nous convient. Il y aurait alors croyons-nous, à demander à la Métropole d'agir envers la Colonie comme elle l'a fait il y a quelques années lorsqu'elle voulut créer en Seine-et-Oise un centre d'Expérimentation agronomique pour lequel elle s'adressa à l'Association des Anciens élèves de Grignon ; quand elle comprit qu'il fallait prêcher d'exemple et donner une impulsion à l'élevage en créant les centres zootechniques de Vaulx-de-Cernay et du Clos-Ry, elle s'est adressée de même à M. Henry de Rothschild et à un groupe d'éleveurs du Nivernais.

Il existe en France trois grandes associations agricoles des mieux organisées : la Société Nationale pour l'encouragement à l'Agriculture, la Fédération nationale de la Mutualité et de la Coopération agricoles et la Société des Agriculteurs de France ; il serait facile de demander à chacune d'elles le personnel qu'elle jugerait nécessaire dans chaque branche qui lui est particulière : l'Élevage à la première ; la propagande de la Mutualité et de tout ce qui s'y rattache à la seconde et le service scientifique de la Station Expérimentale à la troisième dont le laboratoire de chimie est le mieux outillé et le plus actif de tous ceux que la France possède pour l'agriculture.

Six anciens élèves de Fermes Ecoles ou d'Ecoles nationales d'Agriculture sachant élever les animaux et cultiver les plantes fourragères, deux basse-courriers et un apiculteur mobiliste, travaillant d'un commun accord dans les deux parties de l'île, donneraient une forte impulsion à l'élevage.

Quand on considère qu'on n'a rien fait pour l'instruction pratique des agriculteurs depuis la colonisa-

tion de cette île, on ne peut dire que cette dépense serait trop forte.

Du moment qu'il sera institué, l'enseignement pratique que recevront de professionnels, comme laitiers, éleveurs, agriculteurs, concernant les cultures fourragères et l'élevage ne pourra qu'être très utile aux agriculteurs désireux de se mettre à produire du lait, du beurre, du bœuf, du mouton, du porc et même de la volaille.

La Colonie n'aurait qu'à payer le Service dont le contrôle serait confié ici à une commission pouvant être composée d'un chef de bureau du Secrétariat général, d'un délégué de la Chambre d'Agriculture et d'un délégué du Syndicat des Planteurs.

Pour faire aboutir un tel projet, il serait bon de se mettre en rapport avec tous les Instituts coloniaux de la Métropole ; celui de Paris, dont le Président est notre compatriote, le Vice-Amiral Lacaze ; celui du Lyon Colonial M. Alfred Charmetant ; à Marseille M. Adrien Artaud, et à Bordeaux M. Philippard. Ces groupements, comme leurs noms l'indiquent, s'occupent particulièrement des colonies, de leur avenir et des moyens à employer pour en développer la production. Nous avons le bonheur de posséder ici en la personne de M. le Conseiller Loyon quelqu'un portant intérêt au pays parce qu'il le connaît, qui devant rentrer bientôt en France et à titre de membre du Lyon Colonial, pourrait être un très bon interprète auprès de ces groupements et faire connaître les besoins de l'Agriculture de ce petit pays privilégié de la nature qui n'a besoin que d'être dirigé par des hommes instruits et dévoués.

Le 14 janvier 1924 à la séance du Syndicat agricole des Planteurs de la Réunion M. Barau a reconnu que toutes les idées de progrès agricole, durant ces dernières années, ont pris naissance dans le local de la Revue agricole, mais que celui qui en a eu l'initiative n'a qu'à partir ou disparaître et tout sera perdu, Syndicats, Société de Crédit etc. Il n'est pas le seul à penser ain-

si et la présence ici d'éleveurs, d'une ou deux personnes au courant du fonctionnement des organisations qu'a développées la Mutualité, empêcherait non seulement cet état de choses décourageant mais encore ne pourrait qu'augmenter le développement de telles idées de progrès.

Messieurs, si votre collègue s'est permis de vous émettre une idée comme celle-ci, ce n'est que dans l'intérêt de l'avenir de cette île ne vivant que du travail de la terre. Excusez-le de vous avoir retenu si longtemps, il a le regret de n'avoir pas ce qu'il faut pour un auditoire autre que celui des Planteurs, en relations avec lui et au sort desquels, parce qu'ils représentent le plus grand nombre des travailleurs agricoles du pays, il vient d'essayer d'intéresser les personnes qui sont reconnues comme les plus intellectuelles de cette Colonie.



## Le Miroir

A M. GUIGNARD,

(en mémoire de Mme Mireille X... noyée au Bernica)

Les cœurs ont leurs reflets : les cœurs ont leur langage ;  
Le cœur ne vieillit pas : Cœur aimant n'a pas d'âge.

ENVOI :

J'ai répandu mon pain au bord de ma fenêtre  
Et les oiseaux du ciel vinrent le becqueter ;  
J'ai répandu des fleurs sur le gazon champêtre  
Et les petits enfants vinrent les récolter ;  
Dans ces vers je répands mon cœur pour que, peut-être,  
Son âme vienne l'écouter.

Un jour, au Bernica, près du sentier sauvage,  
Je vis briller parmi les ronces du chemin  
Un éclair reflétant le lumineux rivage  
Et les traits d'un visage humain.

C'était un tout petit miroir. La main mutine  
D'une fée avait dû, jadis, l'oublier là.  
Le soleil se jouait sur la glace argentine  
Et lui prêtait un vif éclat.

Rocs moussus, verts lichens, frissonnants capillaires,  
Liane suspendue au rempart sourcilleux,  
Caverne où les oiseaux de proie ont fait leurs aires  
Le miroir les montrait aux yeux.

J'y voyais, tour à tour, décevante peinture,  
 Mon portrait, la montagne et la source et les bois ;  
 Il semblait contenir et l'homme et la nature,  
 Le ciel et la terre à la fois !

Bientôt, tout s'éclipsait. Sur la face si claire,  
 On eût dit que la Mort et le vide effarant  
 Passaient ! Ombre et néant semblaient aussi te plaire,  
 Petit miroir indifférent.

Car pour chaque tableau ta froideur est pareille  
 Et tu ne gardes rien de ce qui fut tracé  
 Si tu reproduis la forme de Mireille,  
 Nous montres-tu qu'elle a passé ?

Gai berceau de lumière ou noir sépulcre d'ombre,  
 Tout cœur d'homme, ici-bas, est un miroir aussi.  
 Mais il vibre, sans cesse, aux images sans nombre  
 Du souvenir même obscurci.

Et plus il a vécu, plus il sent, en soi-même  
 Lentement remonter du plus obscur lointain  
 Ses espoirs, ses regrets, ce qu'il pleure ou qu'il aime  
 D'un passé qu'il croyait éteint.

Et comme des miroirs se renvoyant l'image,  
 Les cœurs portent aux cœurs tout sentiment humain,  
 L'atavique reflet nous poursuit d'âge en âge ;  
 Hier illumine demain.

Brillant de père en fils, porté de race en race,  
 De pays en pays, de maison en maison,  
 Comme un astre tournant toujours vers nous sa face  
 Il éclaire notre horizon.

Au plus profond de nous, c'est la flamme qui veille  
 Et nous transmettrons tous, fidèles héritiers,  
 Ce phare qui nous guide ; ainsi donc, ô Mireille,  
 Nous ne mourons pas tout entiers.

Nous pouvons évoquer — miroir où tout se narre —  
 La vie et son essor longuement retracé ;  
 Nous ouvrons les tombeaux : Chacun de nous compare  
 Au présent le lointain passé.

J'interroge souvent, comme on feuillette un livre,  
 Ces tableaux d'un écran où tout vibre à la fois ;  
 Une image m'arrête et je me sens revivre  
 Le jour et l'heure d'autrefois.

Voici la vieille église et la verte colline !  
 Près des chers disparus, j'y courais tout enfant ;  
 Voici la plage claire où la brise saline  
 S'élève du flot triomphant.

Voici le long voyage et voici chaque escale,  
 Les vibrantes lueurs d'un air resplendissant  
 Et tout l'enchantement de la mer tropicale  
 Où l'île soudain, surgissant,

S'étend sous les baisers des vagues chuchotantes  
 Et dresse jusqu'au ciel ses profondes hauteurs,  
 Tandis que des forêts et des eaux serpentantes  
 Montent de divines senteurs.

Accablé de chaleur, alangui de paresse,  
 Le jour dans cet Eden cède en charme à la nuit  
 Charme mystérieux d'une pure caresse  
 Dans l'ombre qui palpite et fuit.

De son halo d'or pâle, où la lune bercée  
 Semble un sicle échappé d'un céleste trésor,  
 La lumière s'épand et tombe balancée  
 Parmi l'essaim des astres d'or.

Enfin tu m'apparais, toi qu'en moi seul je nomme,  
 ô douce vision, ô fantôme adoré,  
 Toi dont le souvenir depuis que je suis homme  
 Fait battre mon cœur éploré.

A chaque image ainsi mon âme sent renaître  
 Les émois qui jadis venaient la consumer :  
 La soif de tout savoir ; la douleur de connaître  
 Et l'éternel besoin d'aimer !

Mon cœur, miroir vivant en qui rien ne s'efface  
 Vous n'oublierez jamais le jour où s'évoqua  
 L'image radieuse ayant fixé la trace  
 De Mireille et du Bernica.

A. G. GARSULT.

*mae 1926 278 92m*

## Deuxième Partie

Année 1926